

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
EST CONVOQUE EN SEANCE ORDINAIRE  
A LA MAIRIE DE LANCY  
SALLE COMMUNALE DU PETIT-LANCY**

**JEUDI 21 OCTOBRE 2021 A 20.00 HEURES**

**ORDRE DU JOUR :**

**POINTS INITIAUX**

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux des séances des 16 et 30 septembre 2021
3. Communications du Bureau
4. Communications du Conseil administratif
5. Propositions du Conseil administratif

**NOUVEAUX OBJETS**

6. Projets de délibération du Conseil administratif
  - a) 273-21-10                      Réalisation et aménagement d'une garderie (le Petit Prince)  
Entrée en matière              et d'une crèche dans l'immeuble de la coopérative SCHS-  
Fr. 170'000.--                      L'HABRIK Rambossons – Crédit d'étude

**RAPPORTS DE COMMISSION**

7. Discussion et vote d'objets de retour de commissions
  - a) 271-21.09                      Piscine de Marignac – Système d'aide à la prévention des  
**Arrêté**                              noyades – Crédit d'investissement – Rapport de la  
Fr. 390'000.--                      Commission conjointe des finances et des sports, séance du  
6 octobre 2021 (M. Michele COLLEONI)
  - b) 272-21.09                      Construction d'une école et d'un parc à Pont-Rouge – Crédit  
**Arrêté**                              de construction – Rapports de la Commission des finances,  
Fr. 33'560'000.--                      séance du 6 octobre 2021 (M. Michele COLLEONI) et de la  
Commission des travaux, séance du 7 octobre 2021 (Mme  
Nancy RUERAT)

**RAPPORTS DE COMMISSION (informations)**

8. Commission de l'administration, séance du 13 septembre 2021, rapporteur Mme Emilie FERNANDEZ
  - a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e
  - b) Présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2022 – Validation de la répartition des partis
  - c) Point de situation sur la réforme du Statut du personnel et des règlements connexes
  - d) Divers

## VILLE DE LANCY

9. Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 5 octobre 2021, rapporteur Mme Kristine BEUN
  - a) Projet Vergers à Lancy
  - b) Point de situation sur la stratégie climat
10. Commission des travaux, séance du 7 octobre 2021, rapporteur Mme Nancy RUERAT  
Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e

### POINTS FINAUX

11. Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2022
12. Désignation d'un représentant du Conseil municipal du groupe MCG à la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) en remplacement de M. Thierry BRUNIER
13. Propositions individuelles et questions

### CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif



Le Président du Conseil municipal

Matthieu JOTTERAND

Prochaine séance :

Jeudi 25 novembre 2021 à 20h00

# PROJET



**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2020-2025**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du**

Réalisation et aménagement d'une garderie (Le Petit Prince) et  
d'une crèche dans l'immeuble de la coopérative SCHS-L'HABRIK Rambossons,  
sis chemin des Semailles 9H, 9J, 9K  
Crédit d'étude (Fr. 170'000.--) (273-21.10)

Vu l'opportunité d'aménager deux arcades au rez-de-chaussée de l'immeuble de la société coopérative SCHS-L'HABRIK Rambossons, l'une pour y déménager la garderie Le Petit Prince et l'autre pour y réaliser une nouvelle crèche ;

Vu le projet de créer une garderie « élargie » dans la première arcade permettant d'accueillir 26 enfants, soit 5 de plus qu'actuellement ;

Vu le projet de créer, dans la seconde arcade, une crèche de dépannage multi-âge de 15 places, pouvant proposer aux familles en situation d'urgence des solutions rapides ;

Vu que la proximité des deux arcades avec la crèche Chante-Joie permettra de mutualiser certains espaces pour le personnel et les enfants, ainsi que la production des repas ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission xxx, séance du xxx ;

Vu le rapport de la Commission xxx, séance du xxx ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

---

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 170'000.-- destiné à la réalisation et à l'aménagement d'une garderie « élargie » (Le Petit Prince) et d'une crèche dans l'immeuble de la société coopérative SCHS-L'HABRIK les Rambossons ;
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 5451.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 5451.14040 ;
3. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci (30 annuités), sous la rubrique 5451.33004 ;
4. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon, sous la rubrique 5451.33014.

Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
Le Président :

Matthieu JOTTERAND



**VILLE DE LANCY**

**PROJET**

---

**Législature 2020-2025**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 21 octobre 2021**

Piscine de Marignac – Système d'aide à la prévention des noyades  
Crédit d'investissement (Fr. 390'000.--) (271-21.09)

Vu la fréquentation importante de la piscine de Marignac, en particulier en période estivale durant les week-ends ;

Vu qu'en période hivernale, la visibilité du bassin olympique est réduite par le brouillard se créant au-dessus du bassin, complexifiant ainsi la tâche de surveillance des gardiens ;

Vu que le système d'aide à la prévention des noyades proposé a fait ses preuves dans d'autres établissements ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission conjointe finances et sports, séance du 6 octobre 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 390'000.-- destiné à l'installation d'un système d'aide à la prévention des noyades à la piscine de Marignac ;

2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3410.50600, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3410.14060 ;
3. d'amortir la dépense au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022, sous la rubrique 3410.33006 ;

Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
Le Président :

Matthieu JOTTERAND

# PROJET



**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2020-2025**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 21 octobre 2021**

**Construction d'une école et d'un parc à Pont-Rouge  
Crédit de construction (272-21.09)**

Vu le développement du quartier de Pont-Rouge qui accueillera à terme 640 logements de tous types, et dans lequel une surface de 10'000 m<sup>2</sup> était réservée pour y réaliser un parc ;

Vu le PLQ 29'584 prévoyant notamment des espaces et équipements publics ;

Vu la nécessité de réaliser une école dans le périmètre du quartier de Pont-Rouge en raison notamment des forts besoins en classes supplémentaires dans le secteur du Grand-Lancy ;

Vu le crédit d'étude de Fr. 2'120'000.—accepté par le Conseil municipal le 29 octobre 2020 destiné à la réalisation d'une école et d'un parc dans le quartier de Pont-Rouge ;

Vu l'objectif d'un démarrage de travaux en novembre 2021 pour une mise en fonction en août 2023 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 6 octobre 2021 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 7 octobre 2021 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par

oui /

non /

abstention

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 33'560'000.— (y compris le concours de Fr. 390'000.— voté le 26 septembre 2019 et le crédit d'étude de Fr. 2'120'000.— voté le 29 octobre 2020) destiné à la construction d'une école et d'un parc à Pont-Rouge ;
2. de comptabiliser les dépenses relatives à la construction de l'école dans le compte des investissements, sous la rubrique 2170.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 2170.14040 ;
3. de financer partiellement ce crédit en sollicitant une allocation d'infrastructure du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), estimée à Fr. 11'200'000.--, soit Fr. 700'000.—par nouvelle classe construite dans une nouvelle école, sous la rubrique 2170.63230 ;
4. de financer partiellement ce crédit par les attributions forfaitaires annuelles du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), non chiffrée et non confirmée en l'état, sous la rubrique 2170.63230 ;
5. de financer partiellement ce crédit par une subvention du fonds énergie des collectivités publiques (L2 40), non confirmée en l'état, sous la rubrique 2170.63100,
6. d'amortir la dépense nette en 30 ans, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023, sous la rubrique 2170.33004,
7. de comptabiliser les dépenses relatives à la création du parc dans le compte des investissements, sous la rubrique 3420.50000, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 3420.14000 ;
8. de financer partiellement ce crédit en sollicitant une subvention du fond intercommunal pour le développement urbain (FIDU), non confirmée en l'état, sous la rubrique 3420.63230,
9. d'amortir la dépense nette en 40 ans, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023, sous la rubrique 3420.33000,

Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
Le Président :

Matthieu JOTTERAND